

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

Vote du budget communal 2026

1. Participants et procurations

Les procurations ont été annoncées en début de séance. Fabien PAYS avait donné procuration à France FONT-VEROT ; les autres membres du conseil municipal étaient présents.

2. Fiscalité locale – Taux d'imposition 2026

Les élus ont indiqué que les taux d'imposition fixés par la commune ne seraient pas modifiés pour l'année 2026.

Les taux présentés sont les suivants :

	SANSSAC L'EGLISE	DEPARTEMENTAL	NATIONAL
Taxe foncière bâtie	34.25%	34.58%	39.79%
Taxe foncière non bâti	49.25%	61.61%	51.19%
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	10.95%	Non indiqué	Non indiqué

3. Subventions et aides aux associations

Le conseil municipal a validé la reconduction des dispositifs d'aide aux associations concernant les conditions d'attribution : seules les associations ayant leur siège social sur la commune peuvent en bénéficier. Le montant qui leur est attribué passe de 150 € à 200 €.

- 200 € pour les associations effectuant leur demande via le CERFA
- possibilité d'une aide exceptionnelle de 300 € selon le dossier présenté
- mise à disposition gratuite des salles communales deux fois par an pour les associations.
- Prise en charge des abonnements d'eau et d'électricité

L'enveloppe destinée aux associations passe de 2 000 € en 2025 à 4 500 € en 2026.

Une aide de 300 € a été attribuée à l'association Buena Onda qui bénéficiera également de l'aide technique des services municipaux.

Il a également été indiqué que l'association « L'Amalgame » n'aurait jamais répondu aux mails adressés par la mairie.

Les crédits alloués au CCAS augmentent passant de 4 500 € en 2025 à 5 000 € en 2026.

4. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses consacrées aux fêtes et cérémonies ont été détaillées au cours de la séance.

Ont notamment été évoqués :

- l'inauguration de la place avec invitation de l'ancienne équipe municipale ;
- le coût des vœux 2026, estimé à environ 2 000 €, que la majorité a jugé excessif ;

Le budget consacré aux fêtes et cérémonies passe de 6 000 € en 2025 à 10 000 € en 2026.

Dans chaque chapitre, quelques lignes ont été développés.

Au niveau du poste 011- charges à caractère général

- Électricité : 45 000 € en 2025 : augmentation à 48 000 € en 2026.
- Maintenance : 18 000 € en 2025 : augmentation à 25 000 € en 2026 (Berger Levrault, Coesio, Photocopieurs, Site internet et ascenseur)

5. Dépenses liées aux élus et au personnel

Poste 012 : charges de personnel

Les dépenses de personnel extérieur (remplacement et contractuels) passent de 18 000 € en 2025 à 23 000 € en 2026.

Les dépenses liées au personnel titulaire passent de 216 000 € en 2025 à 160 000 € en 2026. Le départ à la retraite de deux agents communaux explique cette diminution)

Poste 065 – charges de gestion courante

Le montant total passe de 92 770 € en 2025 à 114 600 € en 2026 soit 18 800 € supplémentaires comprenant les indemnités des élus (+ 8 000€), les cotisations retraite, la formation des élus (+700 €), les concessions-brevets et licences passent de 850 € à 6500 € (Berger Levrault), les subventions aux associations et la prise en charge de leurs abonnements d'eau et d'électricité)

6. Emprunts

Les dépenses liées aux emprunts diminuent : de 34 343 € en 2025, elles passent à 31 000 € en 2026 (remboursement des intérêts des prêts)

Le budget global de dépenses de fonctionnement présenté lors de la séance s'élève à 782 959 € en 2026 contre 813 928 € en 2025

7. Recettes de fonctionnement

Les recettes comprennent notamment la vente de produits fabriqués (cantine), le remboursement du chauffage de l'église, des remboursements de frais de remplacement des agents communaux

Montants annoncés : 33 200 € en 2025 et 30 500 € en 2026.

Le produit attendu de la taxe professionnelle unique est d'environ 45 000 €.

Les dotations et subventions augmentent légèrement : 299 275 € en 2025 contre 308 688 € en 2026.

Ces recettes comprennent notamment le Fonds de Compensation sur la TVA (FCTVA), la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale et les compensations d'exonérations de taxe foncière versées par l'État.

Le total des recettes de fonctionnement atteint environ 1 026 437 €.

8. Investissements 2026

Chapitre 0021 : matériel

Un montant d'environ 22 933 € est prévu pour différents achats de matériel : cuve d'arrosage, présentoir pour la mairie, nettoyeur haute pression, souffleur, débroussailleuse thermique et ordinateurs pour la mairie et l'école.

Chapitre 0023 : Bâtiments communaux

Une enveloppe de 100 000 € est prévue ; elle comprend l'achat de la parcelle AA200 (immeuble comprenant « au petit marché ») pour 65 000 €, un chalet de stockage pour l'école (10 000 €) et le remplacement des stores à la salle socioculturelle.

Chapitre 0024 : voirie communale

Il est prévu 5 000 € pour des études GEMAPI :

- mur de soutènement à Vourzac sous la propriété d'Hubert Rosier
- Ouvrage d'art à Coyac à proximité des yourtes et de la propriété de Sophie Maleysson
- Tronçon de voirie à Farreyrolles

Chapitre 0051 : aménagement du bourg

Le projet d'aménagement du bourg représente un montant d'environ 666 129 € (travaux et honoraires comprenant les avenants pour la rue Louis Martin, la rue des Dentelières, les sanitaires et l'achat de la parcelle AA84)

Chapitre 0054 : Rénovation de l'église

La rénovation de l'église représente un budget de 44 700 € (vitraux, traitement de la façade, serrure de la sacristie, chasublier, électricité et charpente)

9. Recettes d'investissement et subventions

Plusieurs financements extérieurs sont prévus :

FCTVA : 30 000 € - ce montant devrait être plus important en 2026 avec le retour sur investissements des travaux d'aménagement du bourg

Taxe d'aménagement : 5000 €

Vente ancienne mairie : 120 000€

DETR (subvention de l'Etat) pour le goudron de Farreyrolles : 26 133 €

Aménagement de la place :

- DETR : 98 177 €
- Région : 150 000 €
- Département : 20 000 €
- Fonds verts : 26 150 €
- Leader : 30 000 €

Construction de la mairie, il reste à percevoir (soldes demandés par l'ancienne municipalité)

- DETR : 90 765.32 € sur 303 245 € attribués
- Région : 105 184 € sur 315 000 € attribués
- Département : 70 000 € sur 100 000 € attribués

En réponse à une remarque de la majorité indiquant que l'ancienne municipalité n'avait pas sollicité les fonds européens pour cette opération et avait ainsi perdu quelques 30 000 € de financement : pour pouvoir en bénéficier, le montant des subventions ne devait pas dépasser 66% du montant total des travaux HT : pour mémoire, nous avons obtenu 72% de subventions et ne pouvions donc prétendre aux fonds européens.

Le total de la section investissement présenté en séance est d'environ 1 187 974,77 €.

Le taux d'endettement de la commune à l'issue du mandat 2020-2026 est de 5.04%

Pour information, voici la classification des taux d'endettement :

- 0 à 3 : pas assez d'investissements
- **4 à 7 : finances saines**
- 7 à 8 : commune en difficultés

10. Délégations consenties au maire

Le conseil municipal a étudié les délégations accordées au maire dans le cadre des articles L2122-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.